

Démarche : Demande d'autorisation de prélèvement de minéraux, fossiles et sédiments en cœur de parc - Parc national du Mercantour

Organisme : Le guichet "Autorisations" du Parc national du Mercantour

## Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

## Formulaire

Le ramassage d'un fossile ou d'une pierre peut sembler sans conséquence pour un usager du cœur du parc national, car il s'agit d'objets inertes (non vivants) et naturellement présents en très grande quantité dans nos montagnes. Toutefois, les dépôts de sédiments (notamment lacustres) et les fossiles, aussi simples soient-ils, constituent de précieux témoignages de l'histoire locale. Les amas de rochers (chaos, éboulis ou pierriers) sont des composants importants des paysages et constituent des milieux de vie pour de nombreuses espèces - animales ou végétales - souvent rares voire protégées.

Or, la zone "cœur" du Parc national correspond au plus haut niveau français de préservation des patrimoines naturels. En conséquence, la réglementation en vigueur dans cette zone interdit de porter atteinte de quelque manière que ce soit, aux minéraux (roches), fossiles et sédiments. Il est donc interdit de les collecter, de les détenir, de les transporter, de les mettre en vente ou de les acheter.

Des autorisations dérogatoires peuvent être exceptionnellement octroyées pour le prélèvement de minéraux, fossiles et sédiments, essentiellement dans le cadre :

- de recherches scientifiques. Dans ce cas, vous pouvez utiliser le présent formulaire de demande de prélèvement ;
- de travaux nécessitant de recourir à des matériaux de provenance locale. Dans ce cas, le prélèvement doit avoir été autorisé en même temps que les travaux. Reportez-vous à l'autorisation de travaux émise par le directeur du Parc national : une ou plusieurs prescriptions relative(s) à ces prélèvements doivent y figurer. Si ce n'est pas le cas, le prélèvement reste interdit.

### **Demande d'autorisation de prélèvement de minéraux, fossiles et sédiments en cœur de parc - Parc national du Mercantour**

Le délai de traitement d'une demande d'autorisation pour le prélèvement de minéraux, fossiles et sédiments en cœur de parc est de 4 mois maximum. Une absence de réponse administrative à échéance de ce délai équivaut à un refus. Pour autant, nous nous efforçons de réduire au mieux ce délai.

## INFORMATIONS - Données administratives

### **Demandeur du prélèvement**

(Nom, prénom)

# Demande d'autorisation de prélèvement de minéraux, fossiles et sédiments en cœur de parc - Pa

## Fonctions du demandeur

(Ex. responsable scientifique, responsable de structure...)

## S'il y a lieu, organisme du demandeur

(Ex. : dénomination de l'organisme du demandeur - laboratoire de recherche, association, bureau d'études, collectivité, entreprise de T.P....)

## Adresse du demandeur

(n° et nom de la voie, complément d'adresse, code postal, commune)

## E-mail du demandeur

## Téléphone du demandeur

## Le demandeur et la personne responsable présente sur le terrain sont identiques

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## Si non, identité de la personne responsable présente sur le terrain lors des prélèvements

(Nom et prénom de la personne responsable présente sur le terrain)

## Adresse de la personne responsable présente sur le terrain si différente de celle du demandeur

(Coordonnées postales si nécessaire sinon indiquer "identiques au demandeur")

## E-mail de la personne responsable présente sur le terrain

## Téléphone de la personne responsable présente sur le terrain

## Autre(s) intervenant(s) terrain

(Nom(s), prénom(s), spécialité(s) et/ou rôle(s) de chaque intervenant terrain. Sinon indiquer "sans objet")

## PRÉSENTATION - Caractéristiques du projet

### Cadre général des prélèvements

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Étude

Travaux

### Description du projet

(Résumé de l'objectif de l'étude, du cadre scientifique, du protocole ou identification du chantier)

### Objet(s) du prélèvement

(Détailler le ou les matériau(x) prélevé(s) et le nombre ou la quantité à prélever)

### Mode(s) de prélèvement

(Si différents, distinguer les modes utilisés pour chaque type d'objet prélevé)

### Date(s) prévue(s) pour le (ou les) prélèvement(s)

### Lieu(x) prévu(s) de prélèvement

(Préciser lieu(x)-dit(s) et commune(s))

### Modalités d'accès au(x) site(s) de prélèvement

(Préciser le ou les mode(s) de déplacement - terrestre, nautique ou aérien - utilisé(s) pour accéder au(x) lieu(x) de prélèvements, uniquement pour ce qui concerne les déplacements effectués dans le cœur du parc national)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

# Demande d'autorisation de prélèvement de minéraux, fossiles et sédiments en cœur de parc - Pa

(Indiquer les lieux de prélèvement et les accès. S'assurer que l'échelle est lisible.)

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document complémentaire

(Joindre tout document susceptible d'apporter des précisions utiles à l'instruction de votre demande)

## COMPLÉMENT - Autres réglementations concernées

### Que faire si c'est mon cas ?

Il est possible que votre projet ne soit pas seulement soumis au régime d'autorisation de prélèvement en cœur de parc.

Si vous êtes concerné(e) par un ou plusieurs des cas suivants, il vous faudra demander une ou plusieurs autres autorisations dérogatoires.

N'hésitez pas à consulter la réglementation sur le site internet du Parc, et à prendre contact avec les services du Parc grâce à la messagerie "autorisations@mercantour-parcnational.fr"

### Mon projet implique d'accéder et de circuler dans la zone cœur du Parc à l'aide de véhicules motorisés

Le lien vers le formulaire de demande d'autorisation dérogatoire est disponible sur cette page :

<http://www.mercantour-parcnational.fr/fr/le-parc-national-du-mercantour/la-reglementation/formulaires-de-demande-dautorisation>

(Pour rappel, la circulation des véhicules motorisés est interdite en dehors des voies ouvertes à la circulation du public)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Mon projet implique un campement en coeur de parc

Le lien vers le formulaire de demande d'autorisation dérogatoire est disponible sur cette page :

<http://www.mercantour-parcnational.fr/fr/le-parc-national-du-mercantour/la-reglementation/formulaires-de-demande-dautorisation>

(Pour rappel, le bivouac se définit par un couchage en tente basse, laquelle est implantée pour une nuit seulement sur un même lieu, tandis qu'un campement est maintenu plusieurs jours au même endroit et peut comporter des installations de vie temporaires)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Mon projet implique le survol du coeur du Parc à une altitude inférieure à 1000 mètres du sol

Le lien vers le formulaire de demande d'autorisation dérogatoire est disponible sur cette page :

<http://www.mercantour-parcnational.fr/fr/le-parc-national-du-mercantour/la-reglementation/formulaires-de-demande-dautorisation>

(Tous les types d'appareil, dont les drones, sont concernés)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## VALIDATION - Signature de la demande d'autorisation

### Engagement

L'autorisation de prélèvement, si elle vous est délivrée, vous engagera à respecter la

Demande d'autorisation de prélèvement de minéraux, fossiles et sédiments en cœur de parc - Pa  
réglementation spéciale du cœur de parc et, le cas échéant, des prescriptions spécifiques.

En signant cette demande d'autorisation, vous attestez avoir pris connaissance de la  
réglementation spéciale du cœur de parc, et vous vous engagez à la respecter en tout  
point dans le cadre de votre activité.

En signant, vous attestez également avoir pris connaissance du fait que l'autorisation du  
directeur du Parc ne vous dispense pas d'obtenir les autres autorisations requises en vertu  
du droit en vigueur, et qu'elle ne vaut pas engagement de sécurité assurée par le Parc  
national.

**Fait à**

(Commune de signature)

**Date de signature**

**Nom et prénom du demandeur**